Envoyé en préfecture le 19/03/2021

Reçu en préfecture le 19/03/2021

Affiché le

ID: 080-218000099-20210317-DEL2021031709-DE

Commune d'AILLY-SUR-NOYE Conseil Municipal du 17 Mars 2021 Extrait du registre des délibérations

n° 2021-03-17-09

Date de la convocation 13/03/2021

Convoqués: 23

Présentes: 17

Représentés: 02

Absents: 04

L'an deux mil vingt, le dix sept mars à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.

Etaient présents Mesdames et Messieurs: Pierre DURAND, Christine BOURDELLE PATRICE, Nicolas BLIN, Maryse-Corrinne ROSE, Jean-Noël LECOINTE, Catherine WANTIEZ, Edith DELBEY, Gérard LEROY, Anne-Marie LATEUR, Annie COCHET, Patrick BERMOND, Pascale GIRARD, Sonia DOUAY, Benoit RICHARD, Céline TAMPIGNY, Marie-Hélène MARCEL, Tristan ROUSSEL DASSONVILLE

Étaient représentés : Monsieur Vincent DAINE par Madame Sonia DOUAY, Madame Marylène FRANZ par Madame Marie-Hélène MARCEL

Était absents : Monsieur Frédéric PINOIT, Monsieur Sébastien VILLAIN, Madame Karine PAGEAU, Monsieur Paulo MARCELO

Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance

Le Receveur Municipal nous fait observer que les recettes du golf ne peuvent pas être encaissées par un organisme de droit privé comme cela s'est fait les dernières années dans le cadre de la convention passée avec M. et Mme DUBOILE auxquels était confiée la responsabilité des encaissements.

OBJET:

Le suivi comptable se faisant par bordereau.

recettes liées à l'exploitation du golf.

A noter que les encaissements ne donnaient pas lieu à délivrance de tickets.

Finances

Les encaissements actuels se font sur la base de la « régie plan d'eau » créée en 2017.

Dans cette régie, seules les recettes de l'exploitation des bateaux à pédales ont été prises en compte, les recettes du golf n'ayant jamais été mentionnées dans la liste des produits d'encaissement.

Il y a donc lieu de rectifier cette erreur et d'intégrer dans l'article 5 de la régie Plan d'eau l'encaissement les

Budget annexe

2021

Après avoir oui les explications le Conseil Municipal décide :

- D'intégrer les recettes du golf dans la régie du Plan d'eau
- Dit que le paiement par carte bleue est autorisé
- Dit que Mme DUBOILE n'aura plus l'encaissement des recettes du golf
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatif au golf

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le Maire, Pierre DURAND

Recettes Golf